

## **Pose de première pierre de la MECS CAZIN PERROCHAUD à OUTREAU**

Mercredi 4 février 2026 – 14H45 – Canton d'Outreau

### ELEMENTS DE CONTEXTE

#### **L'association :**

L'association Cazin-Perrochaud, est une association de droit privé à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège se situe à Berck-sur-Mer.

L'association gère 13 établissements, antennes et services essentiellement situés dans le Pas-de-Calais dans le champ du handicap (notamment 4 Instituts d'Éducation Motrice (IEM), 1 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), 1 Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)) et de la protection de l'enfance 1 MECS installée sur la commune de Baincthun « La Forestière »).

Cette dernière ne dispose pas du label « pouponnière » mais bénéficie de moyens renforcés du fait de sa faible capacité et de l'accueil de très jeunes enfants. Le coût à la place annuelle est ainsi deux fois plus élevé que pour une MECS classique.

L'équipe gère également 1 Dispositif d'Accompagnement Parental (DAP) permettant le suivi de 10 familles, 1 équipe mobile pour enfants et adolescents en situation complexe, pouvant intervenir depuis décembre 2020 (il s'agit d'une action du Contrat de Prévention et de Protection de l'Enfance (CDPPE) pour les territoires du Montreuillois, du Boulonnais, du Calaisis et de l'Audomarois.

Cette association est financée par dotation globale dans le cadre d'un CPOM. Le budget annuel est de 1 313 089 € en 2025. Ce budget intègre à compter du mois de septembre 2025, des mesures nouvelles pour un montant de 100 000 € suite à la demande du gestionnaire afin de corriger un déficit structurel et de réévaluer le coût à la place.

### ELEMENTS DE LANGAGE

#### **Le Projet d'OUTREAU**

L'association a fait l'acquisition d'un terrain situé rue Jules Massenet – Lieu-dit « Quartier des Musiciens » à Outreau à proximité de la Maison du Département Solidarités, avec pour projet d'y construire un bâtiment regroupant 3 structures situées dans le Boulonnais : la MECS « La Forestière », l'IEM « Imagine » et le Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « L'Odyssée ».

Cette configuration permettra de répondre aux multiples problématiques issues de l'implantation actuelle de la MECS (isolement géographique, faible capacité ne favorisant par les mutualisations, bâti vétuste...).

Le projet d'établissement actuel ne serait pas modifié.

L'établissement, qui intègrerait à cette occasion une pouponnière à caractère social à part entière, serait d'une capacité de 18 places, réparties en 3 unités de vie.

Une réflexion est en cours actuellement concernant ce modèle capacitaire afin de prendre en compte le nouveau décret sur les taux d'encadrement en pouponnières mais aussi le nouveau cadre réglementaire modernisé du 5 septembre 2025.

Le projet est estimé à 3 800 000 €. Une aide à l'investissement du Département a été actée pour un montant de 1 140 000 € soit 30 % du montant des travaux (accord du Président du 22 mai 2024 et convention signée en 2025).

Les plans du projet ont été revus par le nouvel architecte mais n'ont pas encore été validés par le Département, un second décret relatif aux normes bâimentaires des pouponnières à caractère social étant attendu pour février.

Le délai de travaux est estimé à 18 mois.

## **Sur la protection de l'enfance en général :**

Le département a fait de la protection l'une de ses priorités du mandat parce que c'est dans ses valeurs d'accompagner les plus fragiles de ses habitants, parce que l'on se doit de donner ces enfants cabossés par la vie les mêmes chances que les autres jeunes, parce que l'on se doit d'aider ces jeunes qui sont les adultes, qui sont la société de demain de pouvoir grandir se construire et s'épanouir du mieux possible.

L'effort budgétaire de la collectivité pour la protection de l'enfance est ainsi très significatif : le budget de la protection de l'enfance s'élève en 2025 à 345 M€, en hausse de 4,77%. En 5 ans, ce budget a augmenté de 100 M€, soit 40% d'augmentation. Ce qui a permis créer 200 places d'accueil sur les 300 prévues, de créer 1 000 mesures de suivis à domicile (on est là dans la prévention du placement), de financer les augmentations de salaire (Ségur et assistants familiaux), d'améliorer la qualité de l'accueil (réduction de la taille des unités notamment), de développer l'accueil chez les tiers dignes de confiance.

Dernière mesure en date (qui illustre bien le fait que l'on essaie d'intervenir sur toutes les dimensions du sujet, le dispositif « ambition jeunes » adoptée lors de la plénière du CD du 23 juin 2025).

Peu de Départements ont réalisé de tels efforts et le Pas-de-Calais lui-même ne pourra faire plus surtout si l'Etat confirme le traitement infligé aux départements (se traduisant par une baisse des recettes et une hausse des dépenses de solidarité non compensées).

Certes, il reste des difficultés, le Département en est pleinement conscient et met en œuvre ce qui relève de sa responsabilité.

**MAIS le Département ne peut pas porter seul tous les dysfonctionnements des politiques publiques en faveur des mineurs.**